



Appel de charges pour frais d'expulsion

Par **Larra**, le **15/12/2009** à **10:09**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un appartement (mis en location) , j'ai reçu un appel de charge du syndic de l'immeuble , concernant des frais d'expulsion (4500 euros) d'un locataire de l'immeuble (pas le mien) me demandant de régler la somme de 117 euros correspondant à mes tantièmes , suis je dans l'obligation de régler cette somme ?

Merci de votre réponse, cordialement .

Par **Mike46**, le **01/01/2010** à **23:26**

Bonsoir,

Le syndic n'a pas vocation à payer les frais d'expulsion d'un quelconque locataire.

En effet, le syndic n'a aucun lien de droit avec les locataires ce dernier ne "s'occupe" que des copropriétaires.

Cordialement.